



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
29 août 2018
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision du Comité contre la torture au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 733/2016*.****

Communication présentée par : M. A. A.
(représenté par un conseil, Niels-Erik Hansen)

Au nom de : Le requérant

État partie : Danemark

Date de la requête : 15 octobre 2015 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion du requérant en Somalie

Réuni le 3 août 2018, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré plusieurs rappels et se trouvant donc dans l'impossibilité de poursuivre la procédure, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 733/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-quatrième session (23 juillet-10 août 2018).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu,
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.

